



Gestion Sociale &
Ressources Humaines

Note d'informations
18 Décembre 2020

Diffusion des informations sociales

Le Cabinet d'Expertise Comptable Sadec Akelys vous informe en temps réel.

Bons d'achat et chèques cadeaux : nouvelles mesures. Doublement du plafond d'exonération !

Chers clients,

Un certain nombre d'entre vous allouent chaque année à leurs salariés des bons d'achat et/ou chèques cadeaux.

Pour rappel, ces avantages attribués à un salarié par le CSE ou par l'entreprise, **peuvent** être exclus de l'assiette des cotisations de Sécurité Sociale.

A **titre exceptionnel**, au vu du contexte, le plafond limitant l'exonération de contributions sociales appliqué aux chèques cadeaux et bons d'achat **est doublé pour 2020**.

Information du site de l'urssaf : [Cliquez ici](#)

Il est désormais porté à 10 % du plafond mensuel de la Sécurité Sociale, **soit 343 €**.

Pour bénéficier du doublement du plafond de l'exonération d'assiette sociale, les CSE et les employeurs (en l'absence de CSE), doivent remettre ces bons d'achat **au plus tard le 31/12/2020**.

Point d'attention : ce dispositif de non-assujettissement est une **tolérance administrative**, il convient donc de respecter scrupuleusement les conditions d'attribution afin de ne pas encourir un redressement de la part des instances représentatives de l'URSSAF.

Vous trouverez ci-après les **conditions sur l'attribution de cadeaux d'achat de cadeaux et de bons d'achat** : [Cliquez ici](#)

Un modèle de liste d'émargement vous est également proposé : [Cliquez ici](#)

Nous restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

L'équipe Gestion Sociale
& Ressources Humaines

Retrouvez toutes nos notes d'informations dans l'onglet COVID-19 de notre site web sadec-akelys.fr, ou dans vos Espaces Clients. Suivez nos actualités sur la page LinkedIn de Sadec Akelys. Pour toute information complémentaire, pour toute demande de rappel, [merci d'adresser un mail à votre interlocuteur habituel](#).

A propos...

Le pôle Gestion Sociale & Ressources Humaines du groupe Sadec Akelys, en France, gère près de 18 500 paies par mois, pour 2400 clients et accompagne les entreprises dans la mise en conformité de leurs paies et de leur gestion sociale, leurs déclarations et obligations vis-à-vis des salariés et au niveau collectif, ainsi que la valorisation et le développement de leur capital humain.

www.sadec-akelys.fr
0800 071 017



SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL